



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour de mars deux mille dix-neuf, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10604-03-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant le point suivant:

- 9.1 DIDS, engagement d'un agent de mobilisation – *Projet Récupération alimentaire Haute-Gaspésie*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10605-03-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 a été courriellé à chacun des maires le 8 mars dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 février 2019 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité du mois de mars 2019.

M. Allen Cormier donne la parole à M. Guy Bernatchez, maire de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, et M. Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour donner davantage des informations sur certains sujets traités.

### RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÉGEANT À DES COMITÉS

Aucune représentation de la MRC de La Haute-Gaspésie entre le 12 février et le 11 mars 2019.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 28 FÉVRIER 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats au 28 février 2019* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10606-03-2019

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 8 février au 8 mars 2019:

Paiements : 300 579,09 \$

Factures : 286 299,48 \$

TOTAL : 586 878,57 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10607-03-2019

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019 de 3 462,52 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10608-03-2019

*Rapport des impayés et déboursés directs*, approbation des listes de factures

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la liste des factures, datées de 2018, non incluses dans le *Rapport des impayés et déboursés directs* (soit du 7 décembre 2018 au 17 janvier 2019) approuvé le 21 janvier 2019:

Factures : 96 255,69 \$ (taxes incluses)

2. approuve la liste des factures, datées de 2018, non incluses dans le *Rapport des impayés et déboursés directs* (soit du 7 décembre 2018 au 17 janvier 2019) approuvé le 21 janvier 2019:

Factures : 2 589,62 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSURANCE COLLECTIVE, CONTREPARTIE À ASSUMER POUR LA 2<sup>E</sup> MOITIÉ DE 2018

Les employés de la MRC de La Haute-Gaspésie seront rencontrés par la direction de la MRC prochainement pour assumer la partie de l'assurance collective non prélevée sur leur paie, soit de juin à décembre 2018.

Chacun des employés devra s'entendre avec la direction de la MRC pour établir une méthode de remboursement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10609-03-2019

Nancy Côté, adjointe administrative, engagement

VU l'article 5.1, paragraphe 11, de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à l'engagement d'un nouvel employé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste d'adjoint administratif;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Nancy Côté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Nancy Côté au poste d'adjointe administrative aux conditions suivantes:

Statut: régulier à temps plein

Classe : 3

Échelon : 7

2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10610-03-2019

Adoption du règlement numéro 2019-369 *Modification au règlement numéro 2012-293 «Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie »*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du règlement numéro 2019-369 intitulé *Modification au règlement numéro 2012-293 «Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie »* a été transmise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son coût, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le règlement numéro 2019-369 intitulé *Modification au règlement numéro 2012-293 «Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie»*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-369

Modification au règlement numéro 2012-293 *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QUE depuis le 17 octobre 2018, la consommation du cannabis a été légalisée par le Parlement fédéral, et est maintenant notamment encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*, édictée par le *Projet de loi 157* adopté par l'Assemblée nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2012-293 *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie* pour tenir compte de cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 11 février 2019;

CONSIDÉRANT la consultation auprès des employés le 22 février 2019 lors d'une réunion d'équipe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le règlement, portant le numéro 2019-369, ordonnant et statuant ce qui suit :

Article 1 : Cannabis

Le règlement numéro 2012-293 titré *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie* est modifié par l'insertion, après l'article 5.8, de l'article 5.9 suivant :

*Article 5.9 Il est interdit à tout employé de consommer ou d'être sous l'influence de cannabis durant les heures de travail, en plus de toute autre drogue illicite.*

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE ONZIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE DIX-NEUF.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

RÉSOLUTION NUMÉRO 10611-03-2019

Politique de relations de travail des employés, formation du comité de révision

VU l'article 21 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à sa révision ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique arrivera à échéance en janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les employés doivent réviser cette politique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de révision ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. forme le comité de révision de la *Politique de relations de travail* des employés de quatre personnes, soit deux élus et deux employés ;
2. nomme à ce comité Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat et M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui, représentants de la MRC ;
3. demande aux employés de se nommer deux représentants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10612-03-2019

Création d'un poste, concierge

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conciergerie, L'ABC du ménage, arrivera à échéance le 30 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie ne souhaite pas de lancer un nouvel appel d'offres pour le service de conciergerie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC préfère créer un poste de concierge;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la *Politique de relations de travail* de la MRC en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. crée le poste de concierge;
2. modifie l'annexe 1 de la *Politique de relations de travail* en ajoutant à l'organigramme ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10613-03-2019

Nettoyage intérieur du centre administratif de la MRC et de son système de climatisation, demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite procéder à un nettoyage complet de l'intérieur de son centre administratif et de son système de climatisation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier d'entreprendre des démarches auprès d'entreprises spécialisées pour demander des soumissions afin d'évaluer les travaux de nettoyage du centre administratif et de son système de climatisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### FORMATION SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES

15 employés ont démontré leur intérêt pour suivre la formation *Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles* donnée par la COMBEQ.

*Réf./MRC : résolution numéro 10577-02-2019*

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10614-03-2019

Immobilisation, achat de mobilier de bureau (chaises et tables)

VU la *Politique d'immobilisation* (politique de capitalisation, d'amortissement et de financement);

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'acquisition de mobilier de bureau, soit quatre chaises et deux tables pliantes, est de 922,00 \$ plus taxes (soit 1 060,07 \$);

CONSIDÉRANT le budget d'immobilisation 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE procède à l'acquisition de mobilier de bureau au coût de 922,00 \$, plus taxes (soit 1 060,07 \$), lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2017* et le *Rapport de l'auditeur indépendant* de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2017 de Alphonse Bernard CA inc., lesquels rapports ont été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

#### LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Aucun contrat n'a été octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Dépôt de la fiche synthèse préparée par Mme Karine Thériault, aménagiste, ayant pour objet *Plan régional des milieux humides et hydriques* est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Extrait : *Suite à l'entrée en vigueur le 16 juin 2017 de la loi 132 – Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, les MRC ont l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un **Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)** à l'échelle de leur territoire.*

Suivi de la résolution numéro 10118-12-2017 titrée *Milieux humides, financement des nouvelles responsabilités*.

Ensuite d'un communiqué de presse titré *Québec octroie 8,5 M\$ aux MRC pour soutenir leurs efforts de protection des milieux humides et hydriques*, publié le 26 février 2019, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Si besoin, Mme Thériault donnera plus d'information à ce sujet.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10615-03-2019

Demande d'exclusion de la zone agricole, Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts requiert l'appui de la MRC de La Haute-Gaspésie afin de soumettre, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande d'exclusion de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à soustraire de la zone agricole le lot 4 882 981 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion vise à permettre la mise en place d'un atelier d'usinage à l'intérieur des bâtiments existants et le développement de 25 nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie a émis une recommandation favorable relativement à cette demande d'exclusion de la zone agricole le 27 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et les dispositions du document complémentaire contenues au schéma d'aménagement de MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à l'autorisation d'exclusion émise par la CPTAQ, une modification du schéma d'aménagement sera nécessaire visant à modifier l'affectation agricole par le retrait du lot visé par la demande d'exclusion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts relativement à la demande d'exclusion agricole du lot 4 882 981 du cadastre du Québec;
2. s'engage à modifier le schéma d'aménagement pour refléter l'autorisation d'exclusion émise par la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10616-03-2019

SANA, changement d'organisme fiduciaire et transfert de la ressource humaine

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants de la Haute-Gaspésie – Personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie arrive à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de La Haute-Gaspésie ne sera plus l'organisme fiduciaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite maintenir le service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. devient l'organisme fiduciaire pour la poursuite du service d'accueil des nouveaux arrivants de la Haute-Gaspésie – Personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans;
2. demande au CLD de La Haute-Gaspésie de transférer les sommes affectées au SANA ;
3. engage la ressource humaine rattachée au poste de coordonnatrice *Service d'accueil des nouveaux arrivants*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10617-03-2019

SANA, création d'un poste, coordonnateur *Service d'accueil des nouveaux arrivants*

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants de la Haute-Gaspésie – Personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans*, la MRC de La Haute-Gaspésie doit créer un poste de coordonnateur *Service d'accueil des nouveaux arrivants* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. crée le poste de coordonnateur *Service d'accueil des nouveaux arrivants*;
2. modifie l'annexe 1 de la *Politique de relations de travail* des employés en ajoutant à l'organigramme ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10618-03-2019

SANA, demande de subvention, programme *Mobilisation-Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

CONSIDÉRANT la demande de subvention dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, déposée par la coordonnatrice *Service d'accueil des nouveaux arrivants* (SANA) du CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le projet dans le cadre de ce programme est de 224 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est de 112 000,00 \$ sur une période de 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie s'engage à contribuer à la hauteur de 102 000,00 \$ sur cette même période ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 000,00 \$ provient de différents partenaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. dépose la demande d'aide financière de 112 000,00 \$ dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité* au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à la signer;
2. s'engage à verser 102 000,00 \$, laquelle somme sera prélevée dans le département *Développement économique et social*, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire du ministère et des autres partenaires à la réalisation de ce projet;
3. advenant son acceptation, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente triennale du programme *Mobilisation-Diversité* avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10619-03-2019

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 15 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
<b>Fonds Soutien aux entreprises</b>	
30 000 \$	Vue du Ciel – Mont-Saint-Pierre <i>Acquisition d'un ULM pendulaire, d'un deltaplane adapté et d'une remorque fermée</i>
<b>Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</b>	
20 000 \$	Comité de développement de Marsoui <i>Construction de 2 microchalets et pour des rénovations à l'édifice Alphonse Couturier</i>
20 750 \$	Centre de plein air de Cap-Chat <i>Aménagements pour augmenter les revenus autonomes</i>
10 000 \$	Les Productions de la salle comble <i>Poursuite des activités pour l'année financière 2019-2020</i>
Solde résiduel transféré aux Productions de la salle comble	Culture Gaspésie – <i>Accompagnement personnalisé</i> <i>(Réf./MRC: résolution n° 10248-04-2018)</i> <i>(Réf./CLD : modification résolution CI-1149-03-18)</i>
Budget épuisé	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) – 10 000 \$ <i>Dernier exercice entente 2019-2020</i>
4 000 \$	La Coopérative de solidarité du Cap <i>Acquisition de 2 attachements pour le tracteur à bras (BCS) soit une herse rotative et une tondeuse à fléau</i>
Budget épuisé	Pôle d'économie sociale GÎM – 3 000 \$ <i>Projet «Promouvoir l'entrepreneuriat collectif »</i>
5 000 \$	Refuge l'Ami des Bêtes <i>Mise en place d'un service de garderie</i>
28 800 \$ Budget avril 2019	Exploramer <i>Projet de pêche exploratoire au verveux en Haute-Gaspésie</i>
<b>Fonds Activités et animation du milieu</b>	
Contribution maximale de 2 000 \$	Trip Gourmand <i>4<sup>e</sup> édition – année 2019</i>
2 000 \$ En produits locaux	Traversées de la Gaspésie (TDLG) <i>Évènement en ski de fond et raquette – Édition 2019</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10620-03-2019

Journée de la Haute-Gaspésie à Québec

CONSIDÉRANT QUE l'évènement *Journée de la Haute-Gaspésie à Québec* se veut une action d'ambassade gourmande, à l'image du travail que le chef Yannick Ouellet accomplit depuis 20 ans, dans un des plus hauts lieux d'influence au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE chaque député de l'Assemblée nationale du Québec, soit 125 députés, se verra attribuer une boîte à *Croquez aux saveurs de la Haute-Gaspésie* au même titre qu'il recevrait une brochure publicitaire sur la région;

CONSIDÉRANT QUE 9 ans plus tard, et fort du succès de la première édition, le moment est excellent pour reprendre l'exercice avec un tout nouveau gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE notre objectif demeure de rencontrer plusieurs ministres et personnages influents du monde politique;

CONSIDÉRANT QU'au cours des prochains mois, il sera important de déterminer les dossiers majeurs à être présentés tout comme les ministres responsables et les leaders locaux qui y seront associés;

CONSIDÉRANT QUE le réputé chef Yannick Ouellet souhaite prendre part à l'évènement : il concoctera différentes bouchées pour les élus de l'Assemblée nationale du Québec et portera les saveurs de nos producteurs agricoles dans la Vieille Capitale et, ainsi, contribuer au développement et à la représentation de notre belle région gourmande;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une opération marketing majeure visant à valoriser les produits haute-gaspésiens de même que le travail des producteurs de la région :

√ chacune des boîtes sera composée de produits permettant de présenter nos producteurs;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de La Haute-Gaspésie s'engage à payer la somme de 5 000,00 \$, plus les taxes, représentant les dépenses pour réaliser ces boîtes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie les frais de déplacement du préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, reliés à l'évènement *Journée de la Haute-Gaspésie à Québec*, qui se tiendra au cours des prochains mois, à Québec, laquelle somme sera prélevée dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### DIDS, PROJET NOURRIR NOTRE MONDE, CHOIX D'UN FIDUCIAIRE

Le 15 février 2019, les représentants du projet *Nourrir notre monde* ont décidé de poursuivre en tant qu'organisme à but non lucratif. Des démarches seront entamées prochainement pour sa création.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10621-03-2019

Exploramer, appui le projet de pêche au verveux en Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois, l'équipe de Exploramer a présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie un projet de pêche scientifique et exploratoire au verveux, lequel après analyse sommaire, se révèle être des plus pertinents pour notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est innovant, d'intérêt économique, permettant le développement durable de nos pêcheries et la création d'emplois ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, ce projet vise sept des huit municipalités de notre MRC ;

CONSIDÉRANT QUE chacune de ces municipalités appuie ce projet par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE pour la Haute-Gaspésie, ce projet est essentiel et générera des retombées intéressantes ;

CONSIDÉRANT QU'avec ce projet, nous souhaitons:

- √ de permettre à la Haute-Gaspésie de développer une expertise pour ce nouveau modèle de pêche innovante, durable et avec un potentiel économique intéressant,
- √ de créer plus d'une douzaine d'emplois, formés et encadrés par les biologistes de Exploramer,
- √ de viser ultimement la prise en charge de cette pêche (et des emplois qu'elle génère) par les *pêcheurs à pied* eux-mêmes,
- √ de transformer les produits marins pêchés dans notre région,
- √ d'offrir à notre communauté un moyen innovant de pérenniser les pêcheries commerciales en donnant aux produits marins sous-valorisés une aura de noblesse grâce à leur qualité supérieure ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet moteur avec une perspective d'économie verte, innovante et durable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le projet de pêche au verveux présenté par Exploramer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10622-03-2019

DIDS, création d'un poste, agent de mobilisation – projet *Nourrir notre monde*, résolution abrogée

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 10581-02-2019 titrée *DIDS, création d'un poste, agent de mobilisation – projet Nourrir notre monde* ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 février 2019, les représentants du projet *Nourrir notre monde* ont décidé de poursuivre en tant qu'organisme à but non lucratif ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution numéro 10581-02-2019 titrée *DIDS, création d'un poste, agent de mobilisation – projet Nourrir notre monde*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, IDENTIFICATION DES PRIORITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

À titre d'information, dépôt de la lettre de la ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ayant pour objet *Révision des priorités régionales de développement*, datée du 7 février 2019.

## **SÉCURITÉ**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10623-03-2019

*Rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours*, approbation

CONSIDÉRANT le *Rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10624-03-2019

SAAQ, comité de sélection pour le poste de préposé aux permis, à l'immatriculation et à la perception de la SAAQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 10553-01-2019 titrée *Comité de sélection pour le poste de préposé aux permis, à l'immatriculation et à la perception de la SAAQ* ;

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2019, la MRC a nommé au sein du comité de sélection pour le poste de préposé aux permis, à l'immatriculation et à la perception de la SAAQ, point de service de Sainte-Anne-des-Monts, les personnes suivantes :

- √ M. Allen Cormier, préfet
- √ M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- √ Mme Suzie Gagné, préposée aux permis, à l'immatriculation et à la perception de la SAAQ
- √ Mme Édith Drapeau, SAAQ

CONSIDÉRANT QUE Mme Édith Drapeau de la SAAQ n'a pu être présente;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Lévesque, agente aux ressources humaines de la MRC, a été désignée comme remplaçante par la direction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le remplacement de Mme Édith Drapeau de la SAAQ par Mme Mélanie Lévesque, agente aux ressources humaines de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10625-03-2019

SAAQ, engagement d'une proposée aux permis, à l'immatriculation et à la perception, Jessica Therrien

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de proposé aux permis, à l'immatriculation et à la perception de la SAAQ, point de service de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Jessica Therrien;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Jessica Therrien, au poste de proposée aux permis, à l'immatriculation et à la perception, aux conditions suivantes:

Statut: temporaire

Classe : 3

Échelon : 1

Durée : 11 mars 2019 au 10 mars 2020, à 6 heures par mois minimum

2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **TRANSPORT**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10626-03-2019

Achat en commun, fourniture, livraison et épandage de chlorure de calcium liquide, chemins des écocentres

VU la résolution numéro 10589-02-2019 TNO titrée *Achat de chlorure de calcium liquide, chemins des écocentres*, laquelle déclare son intérêt à la MRC de Bonaventure pour faire front commun afin de bénéficier du meilleur prix auprès d'un fournisseur pour l'achat de chlorure de calcium liquide, la livraison et l'épandage ;

CONSIDÉRANT QUE Les Aménagements Lamontagne inc. sont les plus bas soumissionnaires, soit 385,00 \$ le mètre cube (0,3850 \$ le litre), plus taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la MRC de Bonaventure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise l'achat en commun de chlorure de calcium liquide, la livraison et l'épandage, au coût de 385,00 \$ le mètre cube (soit 0,3850 \$ le litre), plus taxes, de Les Aménagements Lamontagne inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **GESTION DES TERRES PUBLIQUES**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10627-03-2019

Formation *Mieux planifier la conservation : Les Normes Ouvertes*, Mme Marie Gratton

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, est la représentante de la MRC de La Haute-Gaspésie au sein du comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette représentation, il est offert aux membres de ce comité la formation *Mieux planifier la conservation : Les Normes Ouvertes* qui sera donnée le 29 mars 2019, à Québec, par le Réseau de milieux naturels protégés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, MME MARIE GRATTON, S'ABSTIENT DE VOTER, paie les frais de déplacement, de repas et d'hébergement engagés par Mme Marie Gratton, représentante de la MRC au comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, relatifs à la formation *Mieux planifier la conservation : Les Normes Ouvertes* prévue le 29 mars 2019, à Québec, laquelle somme sera prélevée dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10628-03-2019

Planification annuelle, rencontre avec les entreprises forestières

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé des appels d'offres, sur invitation, auprès des entreprises forestières pour exécuter des travaux sur les terres publiques intramunicipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE organisera, avant le 12 avril 2019, une rencontre avec les entreprises forestières relative à l'exécution des travaux sur les terres publiques intramunicipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **LOGEMENT SOCIAL**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10629-03-2019

RénoRégion, budget demandé 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit informer la Société d'habitation du Québec du budget souhaité 2019-2020 pour le programme RénoRégion ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande un budget de 300 000,00 \$ 2019-2020 pour le programme RénoRégion.

## **INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10630-03-2019

François Gagné, préposé aux écocentres et opérateur, engagement

VU l'article 5.1, paragraphe 11, de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à l'engagement d'un nouvel employé;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Bruno Bernatchez, préposé aux écocentres et opérateur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres et opérateur;

CONSIDÉRANT la candidature de M. François Gagné;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. François Gagné, au poste de préposé aux écocentres et opérateur, aux conditions suivantes:

Statut: saisonnier

Classe : B

Échelon : 1

Durée : 30 semaines par année, à 40 heures par semaine

2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10631-03-2019

Ouverture de poste, préposé aux écocentres

VU l'article 5.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la procédure d'embauche d'un employé;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé aux écocentres, saisonnier, à 30 semaines par année, à 40 heures par semaine, est vacant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ouvre le poste de préposé aux écocentres, ayant le statut d'employé saisonnier, à 30 semaines par année, à 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10632-03-2019

Ouverture de poste, préposé aux écocentres

VU l'article 5.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la procédure d'embauche d'un employé;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé aux écocentres, saisonnier, à 14 semaines par année, à 40 heures par semaine, est vacant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ouvre le poste de préposé aux écocentres, ayant le statut d'employé saisonnier, à 14 semaines par année, à 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10633-03-2019

Christian L'Italien arpenteur-géomètre inc., paiement de facture pour travaux d'arpentage à l'écocentre

CONSIDÉRANT la facture numéro F2443 de Christian L'Italien arpenteur-géomètre inc. de 2 203,00 \$, plus taxes (soit 2 502,50 \$), pour des travaux d'arpentage à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie la facture de 2 203,00 \$, plus taxes (soit 2 502,50 \$), à Christian L'Italien, arpenteur-géomètre inc. pour des travaux d'arpentage à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, lequel montant sera prélevé dans le département *Environnement et développement durable*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10634-03-2019

Vincent Daraïche, préposé aux écocentres, reconnaissance d'ancienneté

CONSIDÉRANT la lettre de M. Vincent Daraïche ayant pour objet *Reconnaissance de mon ancienneté*, datée du 8 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daraïche est préposé aux écocentres depuis 24 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Daraïche a été préventionniste pendant les années 2012, 2013 et 2014 et eu le statut d'employé saisonnier, à 14 semaines par année;

CONSIDÉRANT QUE M. Daraïche demande de reconnaître son droit d'ancienneté à compter du 13 juin 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.3 d de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la perte de l'ancienneté après 12 mois d'absence suite à une mise à pied ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ne reconnaît pas le droit d'ancienneté de M. Vincent Daraïche des heures travaillées en 2012, 2013 et 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 20 h 50 à 20 h 55.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 55.

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

